



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ; M.BARDEAU Francis à M.DRUART David ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : ZAC de la Barthe - 1er Bâtiment industriel intercommunal - Réduction d'un titre de recettes sur le logement de fonction avec M.LESIRE

Monsieur LIEB informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a émis un titre exécutoire en vue du paiement de la consommation d'eau par Monsieur Lesire et ce pour un montant de 203.92 €.

Il précise que ce montant a été contesté par Monsieur Lesire au motif que le relevé de consommation effectué en sa présence lors de son état des lieux de sortie ne correspondait pas à celui figurant sur le titre exécutoire.

Il ajoute que les services techniques de la Communauté ont effectivement constaté l'existence d'une fuite sur compteur postérieure à la libération des lieux par Monsieur LESIRE.

En conséquence il convient de procéder à la réduction du titre exécutoire n°762 émis sur l'exercice 2009 pour le ramener à la somme de 70.21 euros, réellement due par Monsieur LESIRE.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la réduction du titre exécutoire n°762 émis sur l'exercice 2009 pour le ramener à la somme de 70.21 euros,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.